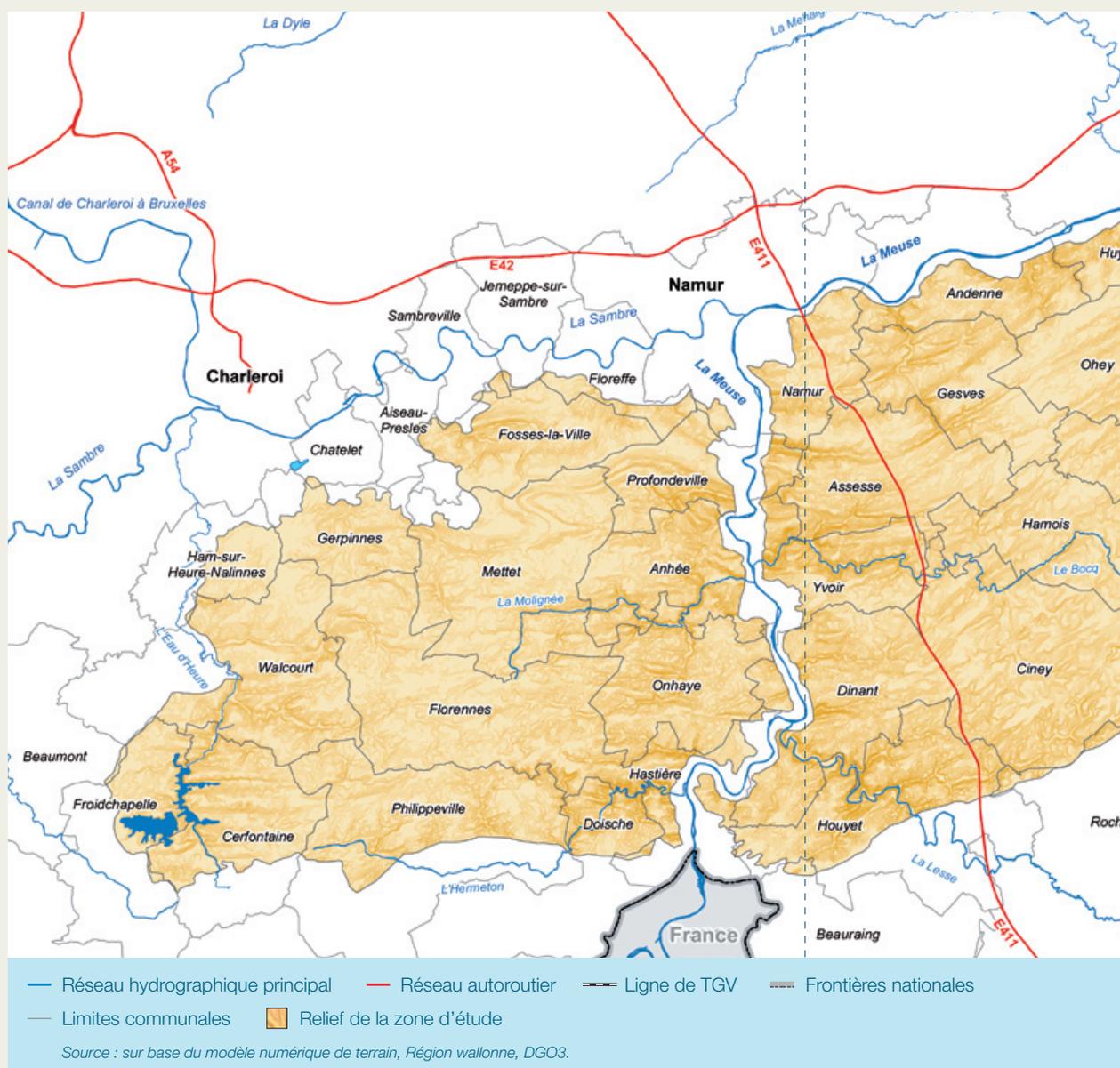


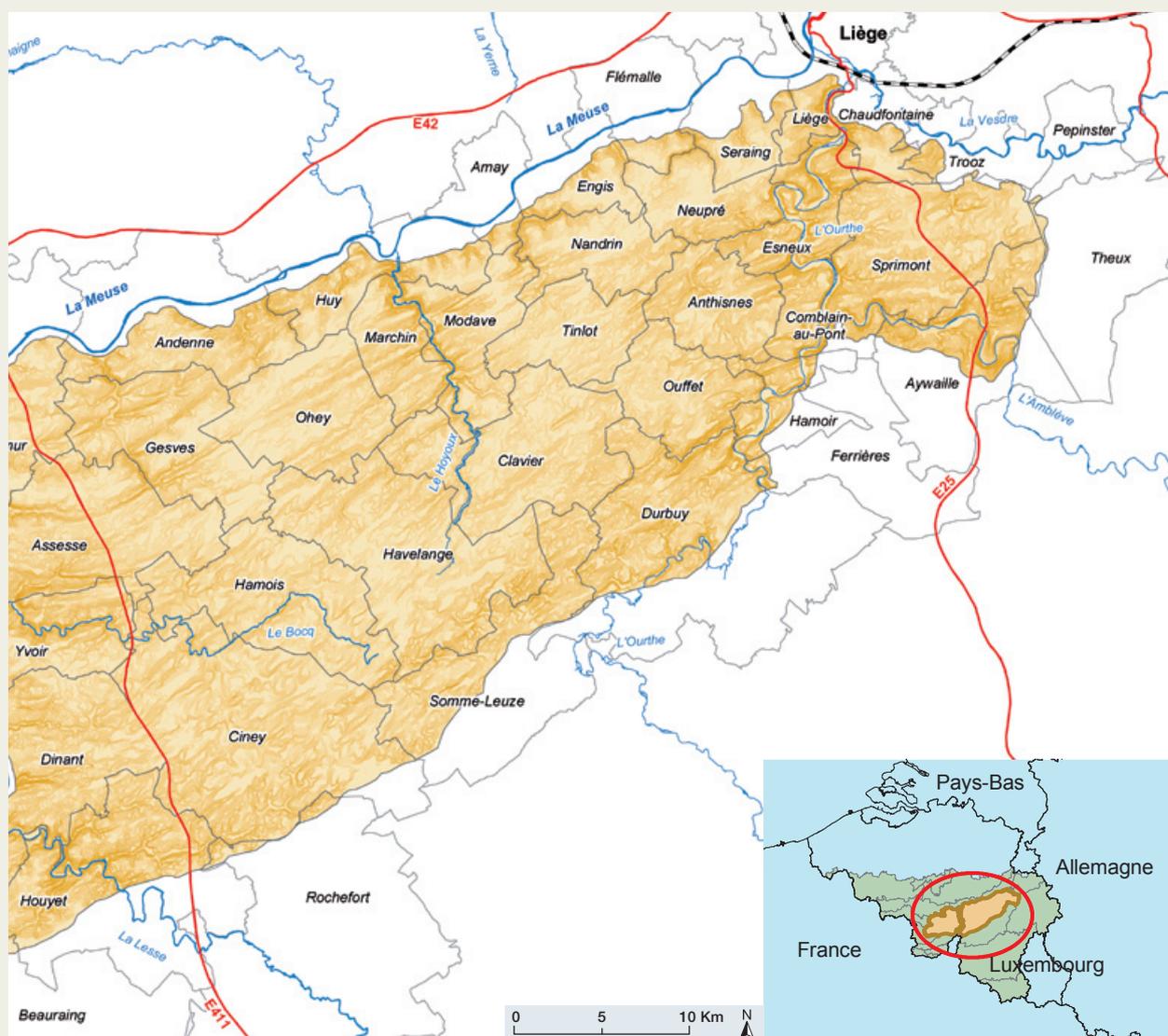
Le Plateau condrusien

L'ensemble paysager du moyen plateau condrusien

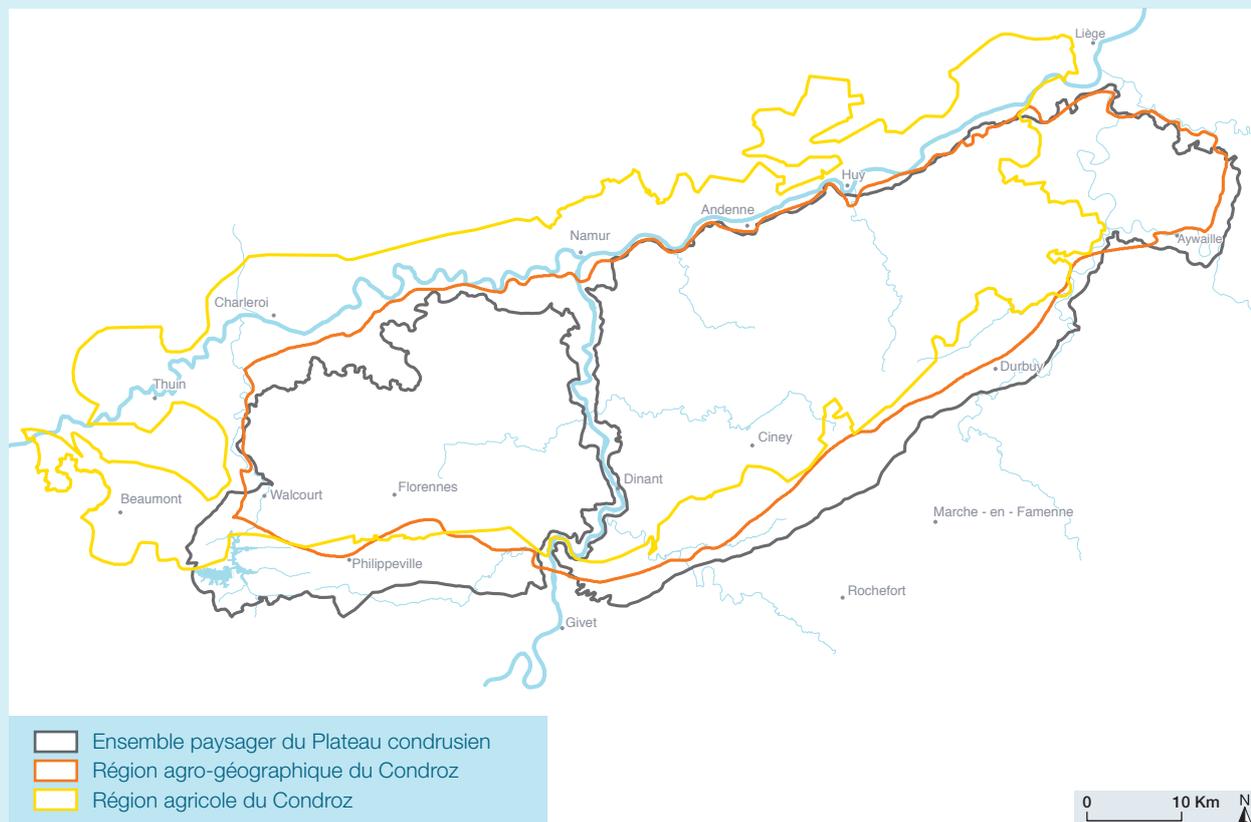
Au sud du sillon Sambre-et-Meuse, l'ensemble paysager du moyen plateau condrusien s'étire du sud-ouest au nord-est sur 2 370 km², soit sur près de 15 % du territoire de la Wallonie. Le plateau est scindé en deux parties inégales par la tranchée de la Haute Meuse. Plusieurs de ses affluents importants comme l'Ourthe, la Lesse ou le Hoyoux entaillent aussi profondément la surface du plateau. Celui-ci présente un relief ondulé caractéristique, alternant des crêtes et des dépressions parallèles.



Le Plateau condrusien regroupe cinquante-neuf communes : quinze dans la totalité de leur territoire, dix en grande partie et trente-quatre partiellement.



Le Condroz, une seule appellation mais des périmètres différents



L'appellation Condroz relève de l'approche traditionnelle de la géographie qui analysait les territoires occupés par l'homme en partant des caractéristiques du substrat géologique pour aboutir à l'empreinte humaine. Selon les thématiques et les enjeux, ses limites varient largement.

La carte de *l'Architecture rurale de Wallonie* (1989) distingue deux sous-régions dans la région agro-géographique condrusienne : l'Ardenne condrusienne au nord (subdivisée en Pays d'Acoz, Marlagne et Condroz ardennais) et la région condrusienne proprement dite au sud (subdivisée en Condroz occidental, vrai Condroz au centre et Condroz oriental).

La carte des régions agricoles de *l'Atlas de Belgique* reflète plutôt le type de terroirs agricoles, dans une logique de potentiel de production. La région agricole du Condroz englobe le versant nord du sillon sambro-mosan et les versants du cours inférieur de la Meuse. Elle exclut les parties forestières et herbagères de l'est et de la bordure sud mais intègre la région de Beaumont.

Privilégiant la perception visuelle, la carte des territoires paysagers a individualisé l'ensemble du moyen plateau condrusien sur la base principale de la morphologie visible du relief. C'est ainsi que l'ensemble paysager s'arrête au sud du dernier tige*, dont le versant méridional appartient visuellement à la dépression Fagne – Famenne. La carte des territoires paysagers a par ailleurs individualisé le sillon urbanisé sambro – mosan, présenté en deux ensembles spécifiques, l'un « de la Haine et de la Sambre » et l'autre « mosan », englobant la Meuse à l'amont de Namur.

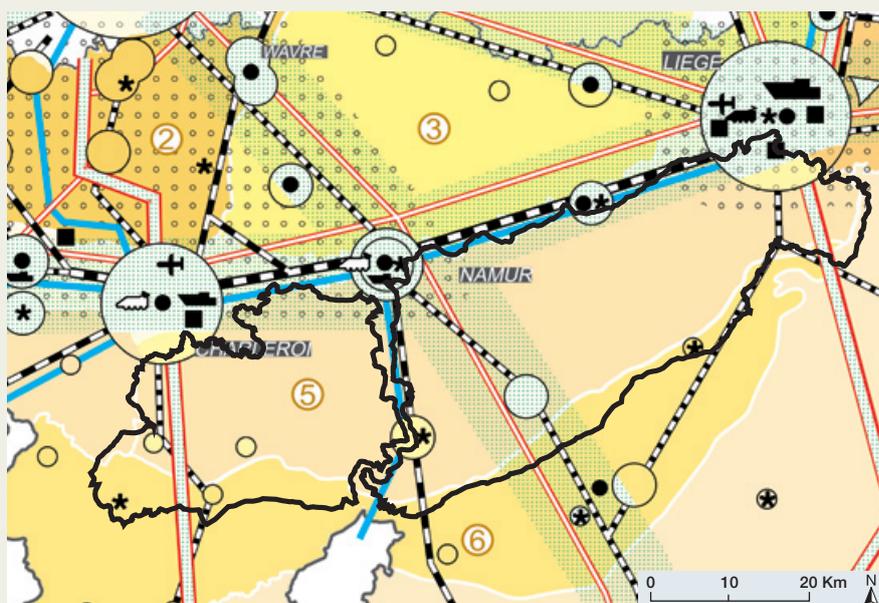
Un territoire au cœur de la Wallonie

Situé juste au sud du sillon industriel et urbanisé de la Meuse et de la Sambre, le Plateau condrusien, essentiellement rural, occupe le centre de la Wallonie. Il subit l'influence des grandes villes qui le bordent au nord ainsi que celle des grandes infrastructures de transport qui le traversent. Celles-ci sont concentrées sur l'axe Bruxelles – Namur – Luxembourg. Au sud de Liège, l'autoroute E25 et la nationale N63 jouent un rôle similaire dans le mouvement de périurbanisation, tandis qu'au sud de Charleroi, cette dynamique est portée par la nationale N5.

En 2007, la population totale de l'ensemble paysager est d'environ 265 000 habitants. Une seule ville atteint une certaine importance : Ciney (avec près de 8 000 habitants). La partie d'Entre-Sambre-et-Meuse compte cependant quelques petits bourgs comme Walcourt, Florennes ou Philippeville. La création des lacs de barrage sur l'Eau d'Heure, affluent de la Sambre, et la construction de leurs nouvelles infrastructures appuient le développement touristique régional.

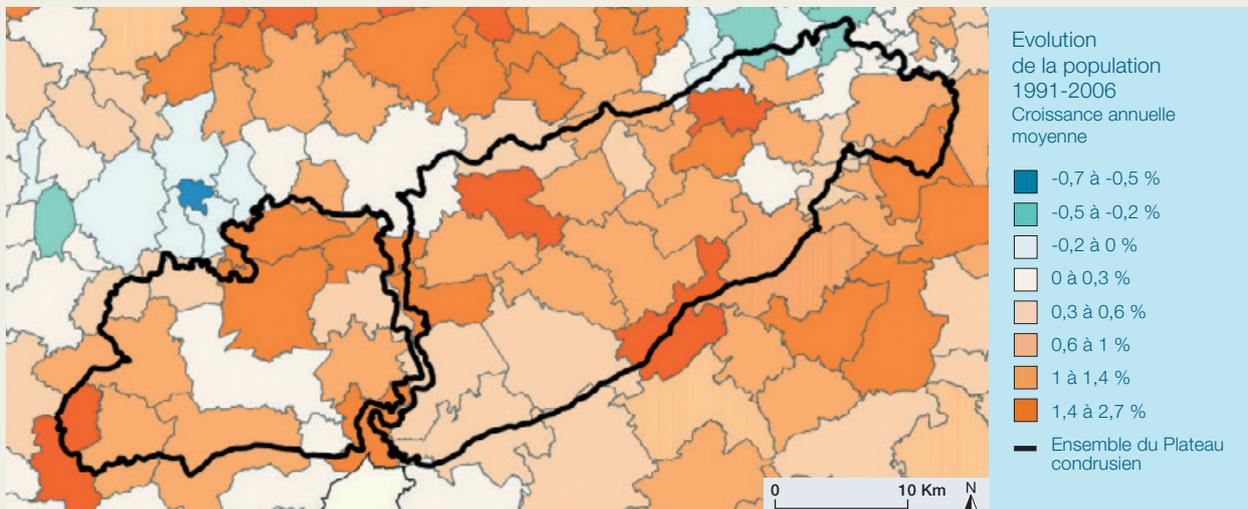
Le Plateau condrusien présente des paysages caractérisés par un relief ondulé de manière régulière. Les crêtes, aux sols secs et pauvres, ainsi que les parties les plus pentues des creusements sont occupées par des forêts. Les labours trouvent néanmoins une place sur certaines étendues sommitales lorsque des conditions pédologiques locales favorables le permettent. Mais c'est sur les versants légèrement pentus qu'on les trouve le plus souvent, tandis que les prairies s'approprient les fonds plus humides des dépressions. Les villages, de grès ou de calcaire, présentent des profils variés : tantôt allongés le long des lignes de crêtes, tantôt groupés à mi-versant.

Les paysages de l'ensemble peuvent être rattachés à trois catégories de la nouvelle typologie des campagnes (voir le chapitre Paysages de Wallonie p. 26) : la campagne agricole, quand l'activité agricole domine encore largement dans le paysage, la campagne multifonctionnelle, lorsque l'agriculture est en partage avec la fonction résidentielle et des services diversifiés, et la campagne périurbaine quand la résidence y présente le trait dominant.



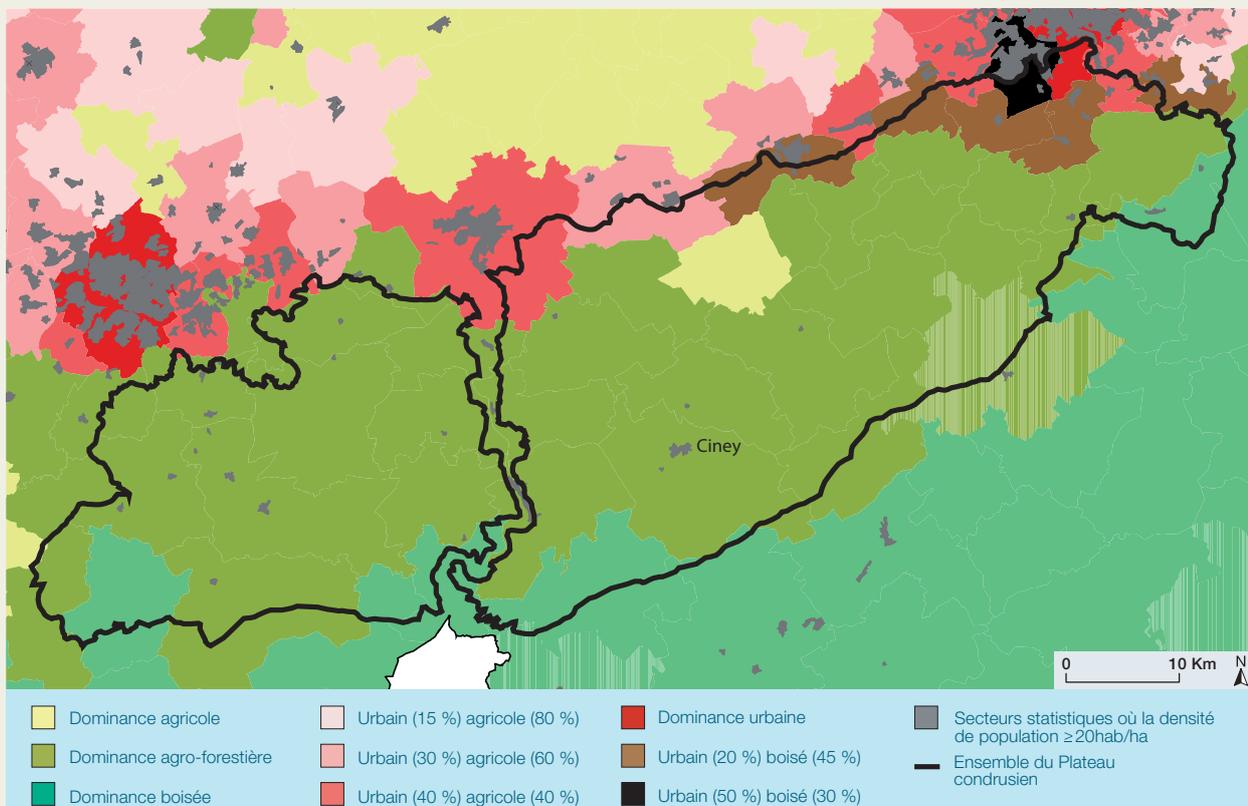
Source : extrait de la carte 17, *Projet de structure spatiale pour la Wallonie*, Gouvernement wallon, *Schéma de Développement de l'Espace Régional* (1999).

Plusieurs grands axes de communication, l'autoroute E411 couplée à la nationale N4 et la ligne de chemin de fer Bruxelles – Luxembourg, traversent l'ensemble paysager du nord au sud et soutiennent un eurocorridor* (trame en fin pointillé) du *Projet de structure spatiale de la Région wallonne*. Ce dernier envisage un projet de Pays* appuyé sur la qualité paysagère et patrimoniale souvent remarquable de la région agro-géographique condrusienne (5). Celle-ci correspond en grande partie à l'ensemble paysager qui englobe aussi la bordure de Fagne et de Famenne (6).



Source : d'après P. Medina Lockhart et C. Vandermortten, *Atlas des dynamiques territoriales*, <http://cpdt.wallonie.be>, rubrique Etat du Territoire Wallon.

Entre 1991 et 2006, la majorité des communes de l'ensemble paysager connaît une augmentation de population. Quelques communes se distinguent par une plus forte croissance (Nandrin, Gesves, Froidchapelle et Somme-Leuze) ; d'autres restent stables (Florennes et Ouffet).



Source : d'après L. Aujean et autres, *L'occupation du sol en Wallonie* (2005).

L'occupation du sol (ici en 2002) est très largement agricole et forestière. Les bois sont plus présents sur les bordures de l'ensemble paysager. Au nord, particulièrement vers Liège, ils se combinent avec une urbanisation marquée.

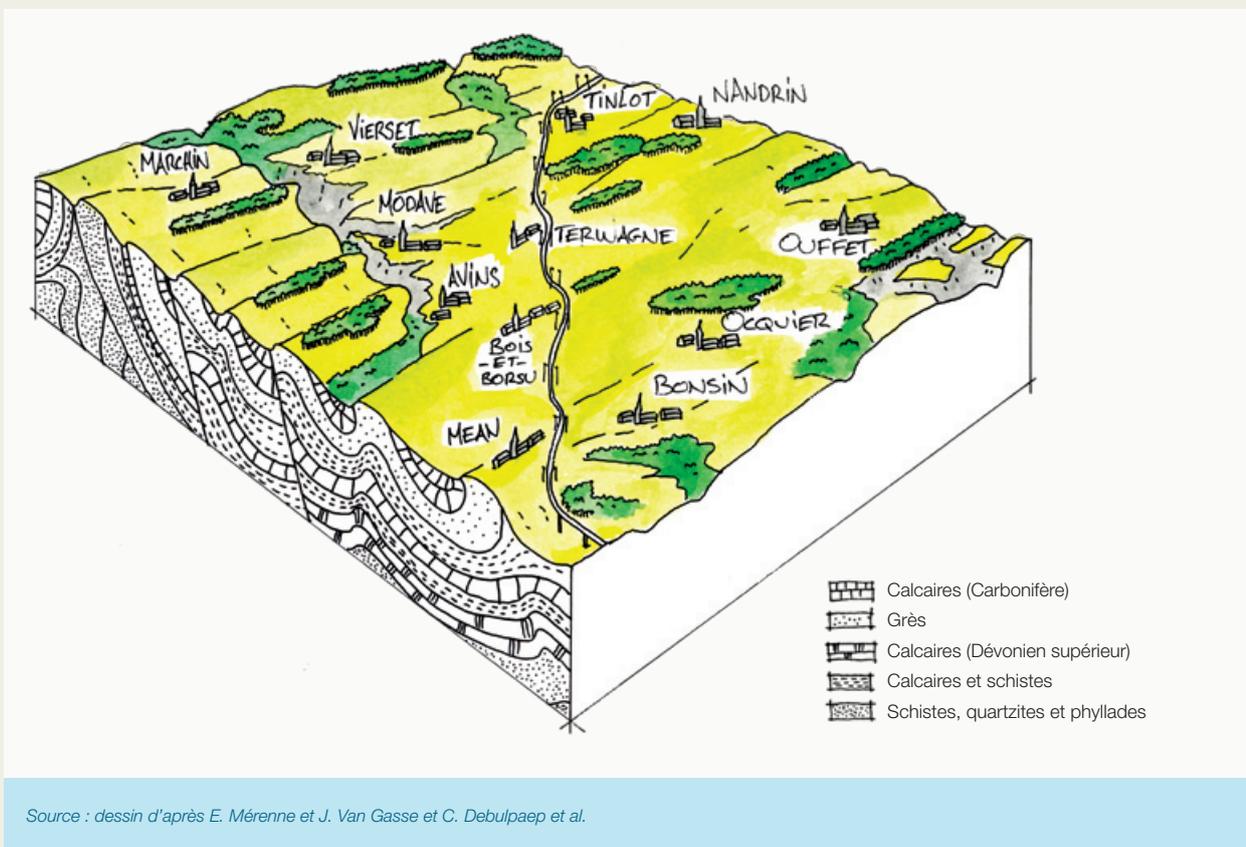
Des paysages ondulés, reflets d'un sous-sol plissé

L'ensemble paysager se présente sous la forme d'un plateau légèrement incliné : de plus ou moins deux cents mètres au nord, les altitudes dépassent les trois cents mètres au sud. Le relief de ce plateau se caractérise par une succession de crêtes aussi appelés « tiges » et de dépressions ou « chavées* » s'allongeant en bandes parallèles orientées d'ouest en est à l'ouest de la Meuse et du sud-ouest au nord-est à l'est de celle-ci.

Ce relief particulier est étroitement lié à la structure plissée des roches du sous-sol d'âge paléozoïque*, essentiellement des calcaires et des grès. L'érosion a creusé plus fortement les roches calcaires, laissant en relief les grès plus résistants (érosion différentielle*). Les dénivelés entre les chavées et les tiges s'accroissent vers le sud, où ils peuvent atteindre jusqu'à septante mètres. Ce relief spécifique a reçu la dénomination propre de « relief condrusien ».



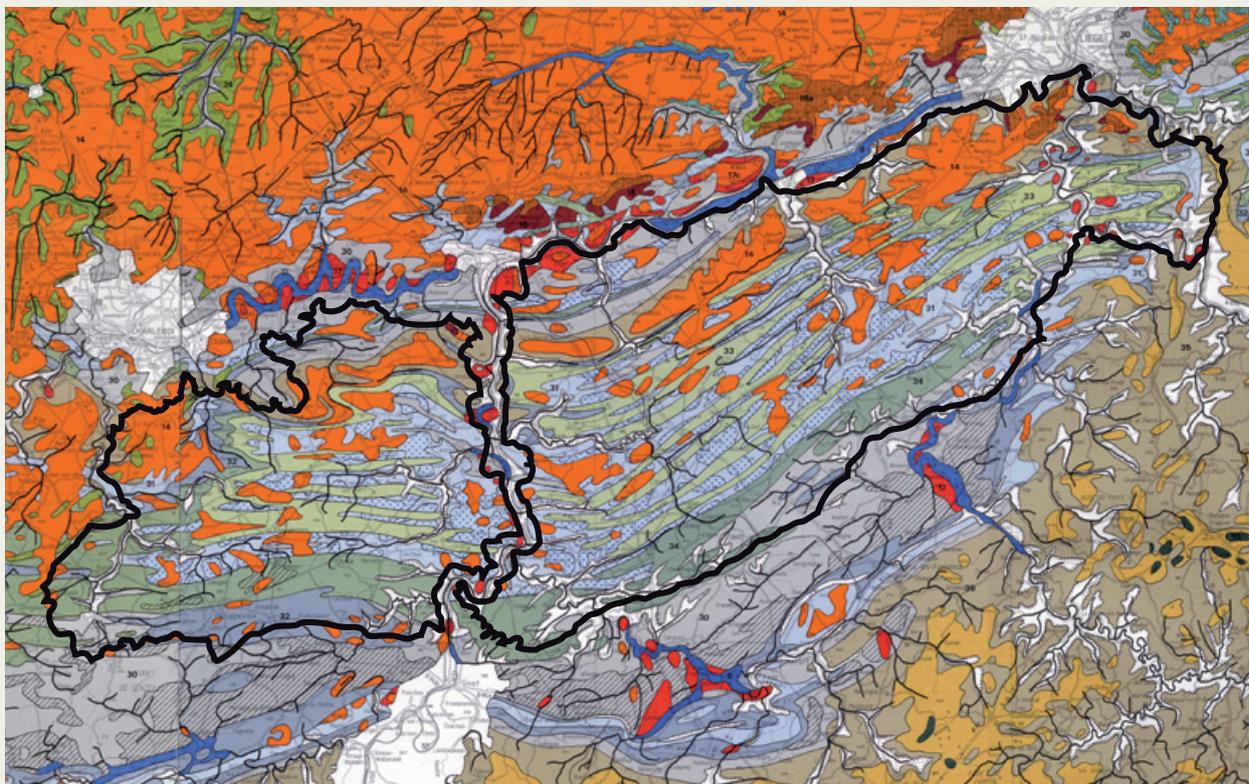
La succession des crêtes est perceptible par la succession des horizons, souvent boisés. Elle se distingue ici depuis le sommet du tige de Bois-et-Borsu. Seul le creux de la première chavée est bien visible ; les suivants sont masqués. Les paysages du Condruz se découvrent ainsi de tige en tige.



Le relief condrusien est particulièrement identifiable au cœur du plateau, à l'est de la Meuse. Le bloc diagramme montre l'alternance régulière des reliefs gréseux qui correspondent à des anticlinaux* et des dépressions calcaires qui correspondent à des synclinaux*.

La vallée du Hoyoux incise cette structure. Le cours de la rivière (comme celui de la Meuse en amont de Namur ou celui du Samson) est indifférent à la structure plissée des roches du socle paléozoïque car elle s'est installée sur des terrains de couverture plus récents qui recouvraient alors la région. La rivière s'est ensuite enfoncée progressivement, indifféremment au socle géologique, au fur et à mesure du soulèvement du plateau qui fut plus important au sud. Les cours d'eau plus récents s'écoulent, quant à eux, dans les chavées calcaires, conformément à la structure géologique.

En plusieurs endroits (comme à Bois-et-Borsu, visible sur le bloc-diagramme), les calcaires recouverts de grès houillers résistants ont été mieux protégés de l'érosion et se sont maintenus au sommet du relief. Les géologues donnent à ce phénomène le nom d'inversion de relief.



Source : MARECHAL R., *Géologie du Quaternaire - Lithologie des terrains superficiels*, dans *Atlas de Belgique II, Planches II.3.1 à II.3.4*, Commission de l'Atlas National (1992).

Dans l'ensemble paysager, la nature des sols influence les paysages au travers des occupations qu'elle permet. Elle dépend le plus souvent des roches sous-jacentes. Au centre, les bandes de sols issus de l'altération des roches calcaires (couleur bleu ciel sur la carte) alternent avec les plages allongées des sols issus de la désagrégation des grès (couleur vert clair). De même, aux marges, si la composition des terrains diffère, elle est encore en relation avec le socle géologique de schistes, calcaires et grès. Des limons (couleur orange) ont été apportés par les vents du nord lors de la dernière glaciation et se sont déposés indifféremment à la nature du sous-sol. Ils subsistent surtout vers le nord de l'ensemble paysager, où ils étaient les plus épais et les plus continus (cette partie est néanmoins restée fort boisée du fait de sols plus acides), ainsi que sur les surfaces plus planes.

Les limons constituent des sols fertiles. Ils sont affectés presque exclusivement aux labours, mais peuvent être occupés par des prairies si leur drainage est médiocre. Ces placages limoneux contrastent notamment avec les sols sableux et pauvres générés par la désagrégation des grès, ce qui explique la présence de nombreux boisements sur les tiges. Dans les chavées, les sols sont issus de la décalcification des calcaires, et donc argileux, mais des apports de sables venant des crêtes les allègent. Ces sols de bonne aptitude agronomique portent principalement des champs sur les pentes douces – notamment celles qui sont exposées au sud – et des prés dans les fonds de vallée plus humides.

Le plateau est parfois profondément entaillé par les cours d'eau. En effet, comme la Meuse coule en net contrebas, ses affluents présentent, pour la rejoindre, des pentes marquées. Sur le plateau, les vallées encaissées ne coupent pas les vues. La raideur de leurs versants souvent boisés et la présence de falaises rocheuses nues participent à leur attrait paysager.



Depuis les abords de Lisogne, le regard s'échappe par-delà l'entaille profonde et boisée du ruisseau des Fonds de Leffe.



La vue plongeante met en évidence, dans la végétation boisée du versant opposé, le gris clair du calcaire. Mais c'est surtout la falaise sur laquelle se dresse le château de Walzin qui accroche le regard, dominant la Lesse et sa plaine alluviale occupée par des prairies aux tons vert clair.

De grandes parois rocheuses artificielles marquent aussi les paysages. Elles résultent de l'activité de nombreuses carrières. Les matériaux de construction de l'habitat traditionnel sont souvent en lien direct avec les ressources du sous-sol. L'utilisation généralisée du même matériau, principalement le calcaire mais aussi le grès, confère aux noyaux d'habitat du Plateau condrusien une grande homogénéité locale.



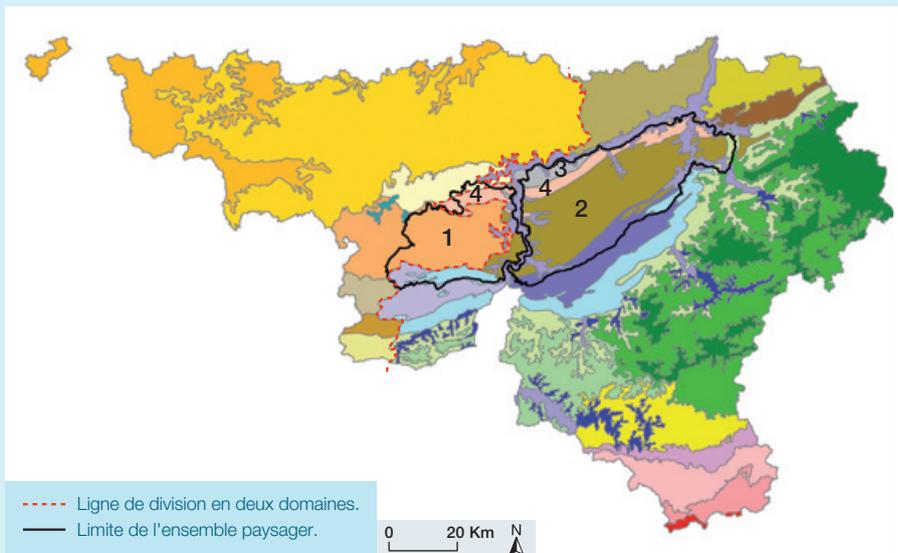
L'ensemble condrusien abrite de nombreuses carrières. Elles ont, surtout depuis la fin du 19^e siècle, joué un rôle important dans la production de matériaux de construction.



Les villages de pierre caractérisent l'habitat traditionnel condrusien. A Chardeneux, le ton gris clair des murs calcaires dialogue avec le gris foncé des toitures d'ardoises et de tuiles.

Des paysages en lien avec les composantes écologiques

La composante climatique se combine aux caractères du sol et du relief pour constituer des milieux différenciés abritant chacun une biodiversité spécifique. S'ils ne sont pas trop modifiés par l'homme, les paysages témoignent des variations écologiques au travers de la végétation spontanée.



Source : Région wallonne, DGARNE (1987).

La combinaison des composantes climatique, géomorphologique et altimétrique permet de catégoriser la diversité écoclimatique de la Wallonie en vingt-sept secteurs écologiques qui conditionnent notamment l'agriculture et la sylviculture. Le territoire wallon est également divisé en deux domaines (selon la ligne rouge de la carte) : la partie nord-ouest appartient au domaine atlantique et les parties nord-est et sud au domaine médio-européen, plus continental.

Le secteur écologique dit « Sambre condrusien » (domaine atlantique) occupe la portion de l'ensemble paysager situé à l'ouest de la Meuse (1). Le secteur écologique appelé « Condroz et Condroz oriental » domine quant à lui largement l'ensemble (2), en association avec deux autres secteurs du domaine médio-européen, les « Pays Meusien » (3) et « Marlagne et Ardenne condrusienne » (4), qui le bordent au nord. Ces quatre secteurs constituent un territoire climatiquement très homogène (température annuelle moyenne entre 8,5 et 9°C et pluviométrie annuelle totale moyenne entre 800 et 850 mm). Sur l'Ardenne condrusienne, la pluviométrie est légèrement plus importante et les risques de gelées hors saison plus accentués, de même que dans les « chavées » du relief typiquement condrusien. Nous retrouvons ainsi les considérations des forestiers qui comparent souvent l'Ardenne condrusienne à la Basse Ardenne. Les marges sud de l'ensemble se singularisent par une diversité environnementale reposant sur la rencontre partielle des territoires écologiques de la Fagne, de la Calestienne et de la Famenne.



Les frênes du Condroz sont reconnus pour la qualité de leur bois. Les troncs gris clair, lisses avec de gros traits noirs plus ou moins triangulaires sont typiques des frênes.



Les contextes microclimatiques et pédologiques conditionnent davantage les rapports entre l'agriculture et la forêt, par exemple sur les crêtes lorsque l'épaisseur de limon y est faible (Ohey).

Le paysage rural condrusien

Les paysages ruraux du Plateau condrusien se caractérisent par leur relief et par la diversité équilibrée des composantes de l'occupation du sol. Quand on s'y déplace, on profite de l'agrément de vues toujours changeantes, où les étendues agricoles ouvertes des champs et des prairies succèdent aux villages et hameaux et aux boisements. Ces composantes observent une logique d'organisation souvent bien perceptible, particulièrement au cœur du « vrai Condroz », en lien avec les facteurs biophysiques.

Les bois sont assez présents dans l'ensemble paysager, mais de manière discontinue. Ils sont localisés sur les versants raides mal exposés ainsi que sur les sommets lorsque les limons y sont absents et les sols sableux. Ils amplifient alors la dimension verticale du paysage et soulignent la présence des vallées principales. On les trouve également sur des pentes raides aux sols minces et mal exposées. Les champs occupent les sommets limoneux et les pentes douces des versants. Les herbages jouxtent l'habitat, s'étendent dans les fonds humides des chavées et sur les pentes trop raides pour permettre des labours mécanisés.

L'habitat est principalement groupé, sauf dans la bordure nord où la dispersion est plus fréquente. Les villages sont généralement implantés sur les versants de vallées secondaires, soit en haut, au contact des grès et des calcaires, soit en bas, à proximité du cours d'eau. Ces sites d'habitat s'observent partout dans l'ensemble paysager. En outre, dans la partie centrale, certains villages s'étirent typiquement le long des crêtes, contribuant à la spécificité de l'ensemble paysager.

Les paysages diversifiés du Condroz

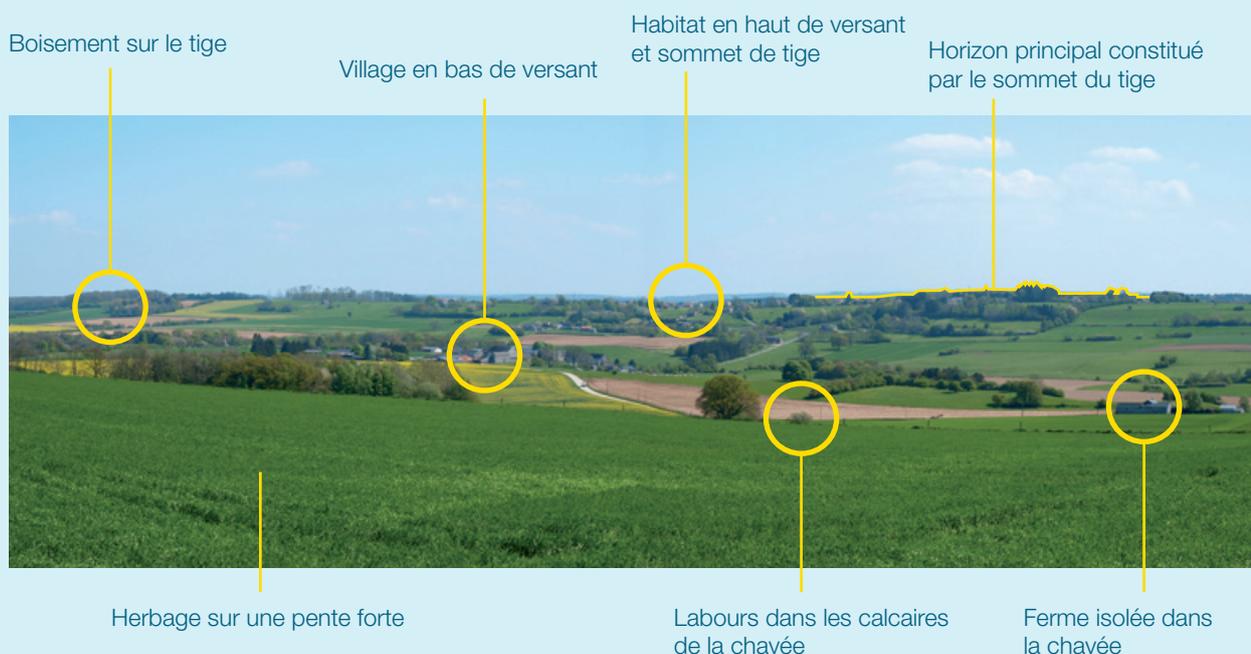
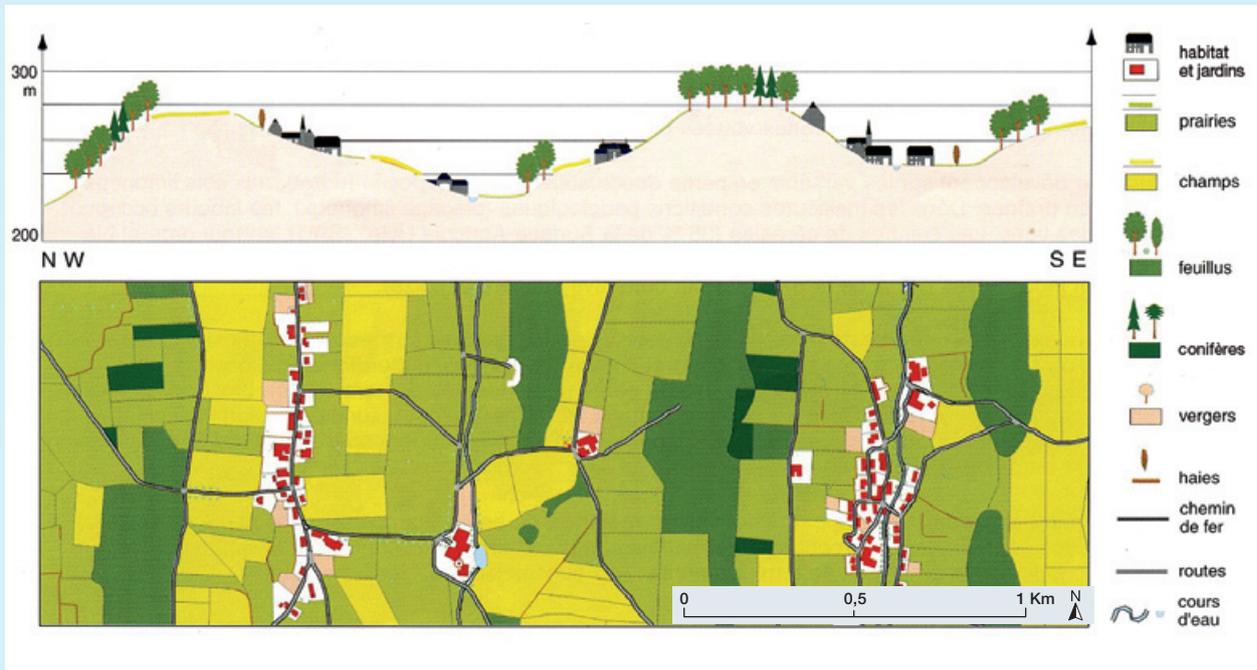


Schéma d'organisation d'un paysage rural condrusien



Source : Département de Géographie – FUNDP Namur (1995).

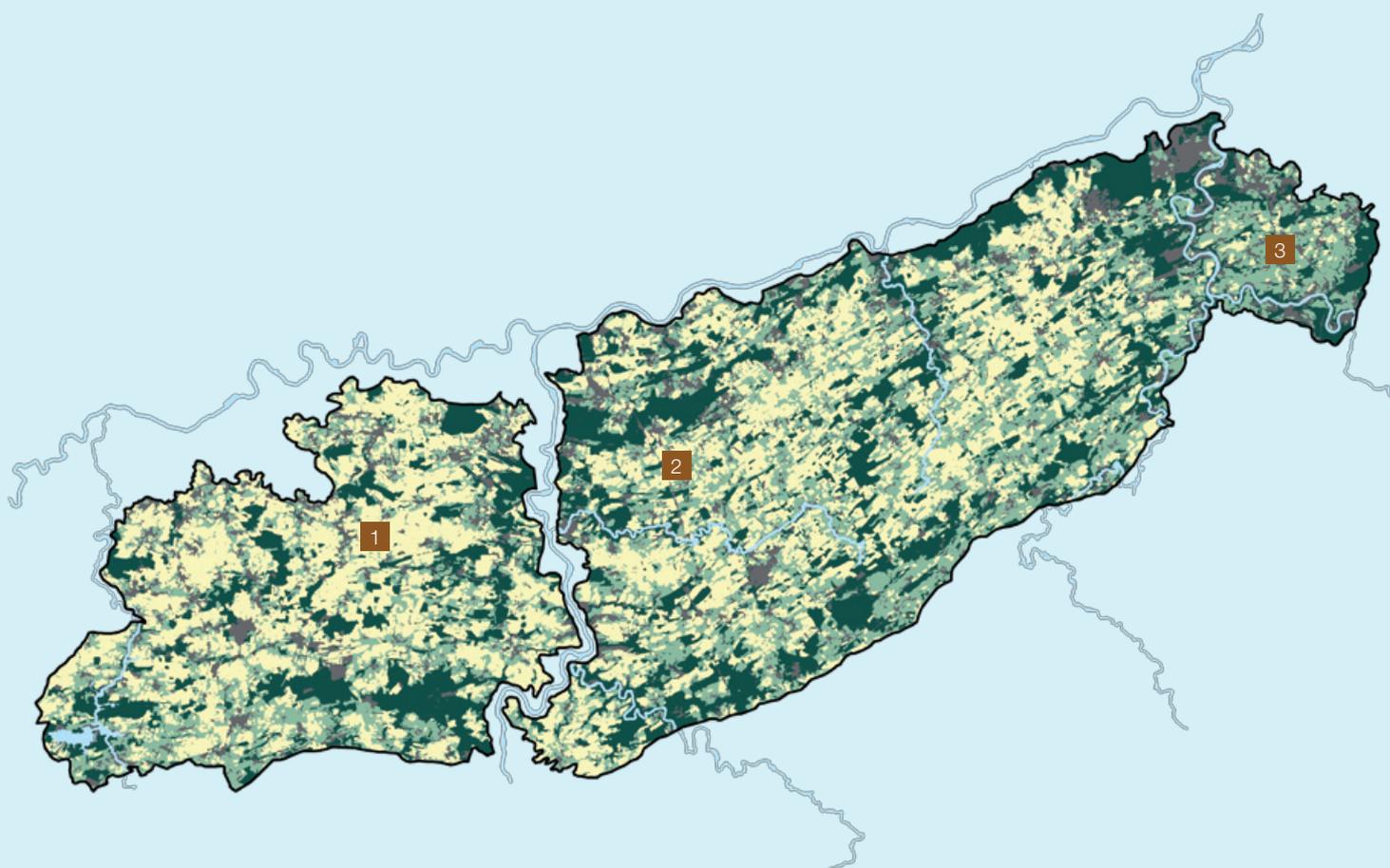
La coupe établie perpendiculairement au relief permet d'appréhender les logiques d'organisation des paysages condrusiens. La vue en plan montre clairement comment les différentes occupations du sol tendent à former des bandes parallèles caractéristiques. C'est également vrai pour l'habitat, dont les villages se développent en suivant les lignes du relief. La trame des villages est complétée par divers hameaux et par des fermes isolées souvent de grande taille.



Dans la partie centrale de l'ensemble paysager, le site de crête, au sommet du tige, est le plus souvent choisi pour l'établissement des villages. Dans le paysage, les villages se marquent sur la ligne d'horizon, ce qui les rend particulièrement exposés aux regards (Maffe).

Un paysage agricole où alternent grandes cultures et herbages

Une bonne moitié de la superficie de l'ensemble paysager est couverte de terres agricoles, partagées entre grandes cultures et herbages. Si la répartition entre ces deux composantes agricoles résulte toujours en partie des anciennes contraintes de relief, de qualité du sol et de localisation des pâtures à proximité des exploitations, elle s'est profondément modifiée depuis la fin du 19^e siècle : la crise du blé de 1880 a entraîné la mise en herbages de terres anciennement labourées ; plus récemment, les progrès de la mécanisation et le développement des engrais chimiques ont permis l'extension des labours sur des sols de qualité agronomique médiocre.



0 5 10 Km N

Surface agricole (2007)

- Cultures
- Herbages

Autres occupations du sol

- Boisements
- Zones urbanisées
- Cours d'eau principaux

- Limites de l'ensemble paysager
- 1 Numéro de photo. Voir page suivante

Source : SIGEC, parcellaire agricole - SPW (2007); COSW - SPW (2008).

De larges replats fertiles, au relief peu marqué, s'étendent dans l'Entre-Sambre-et-Meuse. Les terres cultivées s'y développent à perte de vue (entre Biesmerée et Furnaux).

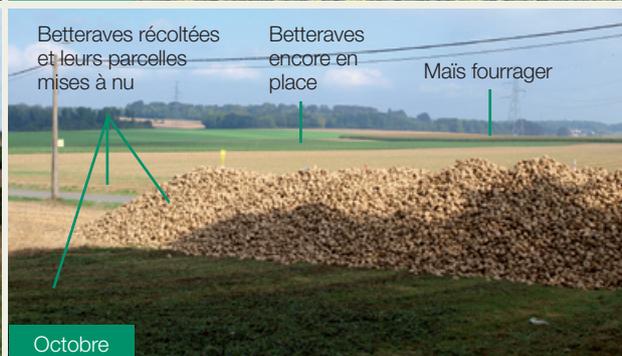
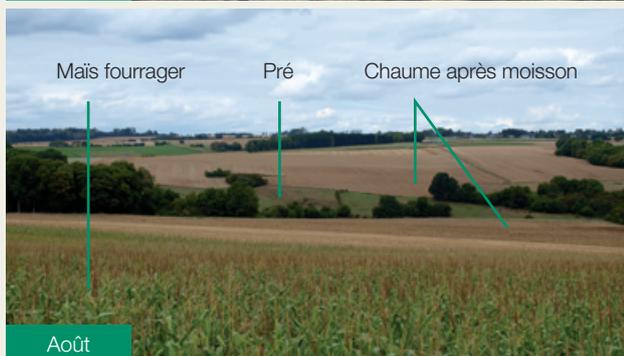
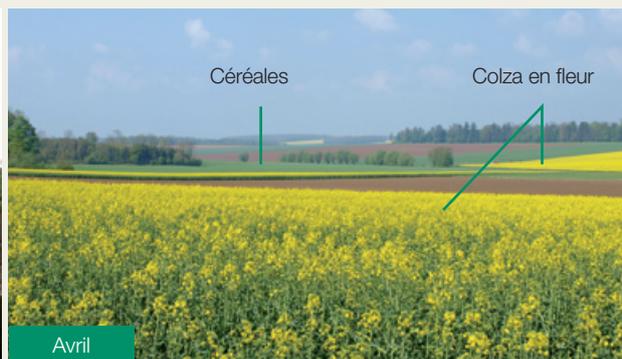


L'alternance des cultures et des herbages, ponctués de bois et bosquets, caractérise tout particulièrement le « Vrai Condroz », où tiges et chavées se succèdent avec le plus de régularité (entre Assesse et Crupet).

Le Condroz oriental se démarque du reste de l'ensemble paysager par son caractère essentiellement herbager et bocager (Damré).



Les labours sont largement dominés par les céréales, froment et escourgeon en tête. Le maïs fourrager, la betterave sucrière et le colza, cultivé pour la production d'huile alimentaire et d'agrocarburant, sont également bien présents. Une multitude d'autres cultures sont pratiquées, mais de façon peu représentative : pomme de terre, lin, trèfle fourrager, productions horticoles...



Contrairement aux herbages toujours verts, les terres cultivées apportent une diversité de teintes et de textures aux paysages, variant constamment au fil des saisons avec la croissance des végétaux, leur récolte et le labour des parcelles.

Les terres agricoles sont généralement aux mains de grosses exploitations : anciennes fermes seigneuriales, s'imposant par leurs allures de forteresse, ou grandes fermes apparues au 19^e siècle. Ces bâtisses, isolées dans les campagnes ou implantées à la périphérie des villages et des hameaux, constituent un élément structurant important des paysages condrusiens.



A proximité de l'église d'Ossogne, la ferme fortifiée du Château (1), dont subsistent des éléments du 16^e siècle, et la ferme de la Boverie (2), quadrilatère du début du 19^e siècle.



La ferme « sur les Sarts », des 19^e et 20^e siècles (Emptinne).

Les paysages protégés

La protection des paysages est un des trois axes de la Convention européenne du paysage : sur le territoire tout entier, il s'agit non seulement de protéger* mais aussi de gérer* et d'aménager* les paysages.

Bien qu'il n'y ait pas de législation spécifique relative aux paysages en Région wallonne, leur protection est prise en compte par une série d'outils comme le plan de secteur, certains règlements d'urbanisme ou le classement.

Les périmètres d'intérêt paysager du plan de secteur représentent des superficies importantes. Ils correspondent essentiellement à des boisements, notamment dans toute la bordure sud de l'ensemble paysager. Dans le cœur du Plateau condrusien, ils s'étendent aussi sur quelques espaces agricoles ou mixtes (agricoles et forestiers). Une étude faite par l'ADESA (Association de Défense de l'Environnement de la Senne et de ses Affluents) a été menée en vue d'une mise à jour des périmètres et de l'identification d'une sélection de points de vue qui méritent d'être maintenus. L'étude est terminée pour les parties ouest et est de l'ensemble paysager : certains boisements ne sont plus répertoriés, mais au total les superficies retenues sont accrues car de vastes espaces agricoles ont été sélectionnés, notamment en Entre-Sambre-et-Meuse.

Toujours au plan de secteur, des périmètres d'intérêt culturel, historique ou esthétique permettent une certaine protection d'anciens noyaux villageois. On dénombre près d'une soixantaine de périmètres de ce type au sein de l'ensemble paysager.

Le règlement général sur les bâtisses en site rural est d'application pour des périmètres concernant plus de soixante villages ou hameaux, en tout ou en partie, ainsi que, dans certaines communes, de vastes espaces agricoles. Il y a rarement superposition de ces périmètres avec les précédents. Pour les noyaux d'habitat ancien de type urbain, le règlement général d'urbanisme définit les zones prioritaires en matière d'urbanisme. Au sein de l'ensemble paysager, il identifie sept centres anciens protégés : Gerpennes, Durbuy, Ciney, Florennes, Philippeville, Walcourt et Thy-le-Château.

Le Plateau condrusien abrite un grand nombre de sites classés dont beaucoup bénéficient en outre du statut de Patrimoine exceptionnel* de la Région wallonne. De nombreux sites classés sont marquants dans le paysage. Certains présentent un caractère naturel, comme les Aiguilles de Châteux à Furfooz ou le lit de l'Ourthe et ses berges à Esneux. Pour d'autres, la composante bâtie est importante. Souvent, il s'agit alors de châteaux et de leur domaine, comme à Haltinne, à Modave ou encore à Hodoumont, au sud-est de Marchin. Ils constituent un échantillon des grandes propriétés typiques de la région condrusienne. Quelques grands espaces ruraux plus ou moins bâtis sont également protégés, comme le vallon abritant le village de Tavier-en-Condroz ou encore le méandre du Hoyoux avec d'anciens moulins à Modave et Clavier. A Esneux, le classement concerne tout le hameau de Ham dans une boucle de l'Ourthe ainsi que des boisements sur les versants de la vallée et sur le plateau.